

PRÉS RITTER | Les pétitionnaires rencontrent Mario Annoni demain après-midi

Des signataires de toute la Suisse

Demain à 15 h, un comité composé de personnalités biennoises ainsi que de la présidente de la Marche Blanche, Christine Bussat, déposera une pétition à la Direction de l'instruction publique (DIP), à Berne.

ISABELLE GRABER

L'affaire du «prof pédophile» engagé à l'école des Prés Ritter connaît un nouveau rebondissement: demain, un comité placé sous la houlette de Christine Bussat déposera une pétition munie de 2000 signatures au directeur de l'Instruction publique, Mario Annoni. «Nous demandons le renvoi du professeur condamné pour pédophilie, ainsi que la démission d'Irène Truffer et des autres membres de la commission d'école qui a décidé d'engager cet enseignant», explique Christine Bussat. La Genevoise est l'une des initiatrices de cette pétition, qui a circulé dans toute la Suisse. «J'ignore combien de Biennois l'ont signée... Mais il est certain que cette affaire concerne toute la Suisse», ajoute la présidente de la Marche Blanche.

Si elle n'a pas apposé son paraphe sur la pétition, la conseillère de ville socialiste biennoise Sonja Gurtner sera du voyage demain: «Je ne l'ai pas signée car je ne l'ai malheureusement pas eue entre les mains.

Mais je me rendrai à Berne car je soutiens de tout mon cœur la démarche des pétitionnaires. Je regrette infiniment que la classe politique biennoise ne se soit pas mobilisée dans cette affaire. Personnellement, j'ai conseillé à Irène Truffer, qui est du même parti que moi, ainsi qu'à tous les membres de la commission d'école, de ne pas se représenter aux prochaines élections des commissions, qui auront bientôt lieu.» Les autres membres du Parti socialiste biennois appuieront-ils la demande de Sonja Gurtner? «Pour l'instant, le président du parti, Niklaus Balzer, reste assez prudent... Et certains camarades vont certainement me taper sur les doigts!» concède Sonja Gurtner, qui espère vivement que la pétition portera ses fruits. Cette démarche risque cependant de ne pas avoir d'effets concrets, comme le précise Mario Annoni: «Par définition, une pétition est une demande adressée aux autorités... Je pense que les personnes concernées devraient plutôt déposer plainte si elles souhaitent avoir des résultats concrets.» Le conseiller d'Etat prêtera néanmoins une oreille attentive à la requête des pétitionnaires, tout en leur rappelant le cadre légal dans lequel s'inscrit cette affaire: «L'enseignant était éligible, puisque le tribunal ne lui a pas interdit d'exercer sa profession. La procédure d'élection s'est déroulée

correctement et les parents ont été informés. La question qui se pose maintenant est de savoir si la loi est lacunaire... Faut-il modifier l'article 51, afin d'éliminer les pédophiles de l'enseignement? Personnellement, je pense qu'il ne faut pas se faire d'illusion: il y aura malheureusement toujours de tels individus au sein des écoles...» Mario Annoni regrette que le débat soit aussi passionné: «Curieusement, l'affaire des Prés Ritter a fait plus de bruit en Suisse romande qu'à Bienne même. Je n'ai jusqu'à présent pas entendu la moindre plainte émanant des parents d'élèves qui se trouvent dans la classe de cet enseignant.» Effectivement, le soutien à la pétition apporté par plusieurs conseillers nationaux, dont Christophe Darbellay (PDC/VS) démontre clairement que l'affaire biennoise a fait des vagues bien au-delà des frontières régionales. Christine Bussat espère vivement qu'une plainte pénale sera déposée: «Certains parents d'élèves du collège, qui ne sont pas dans la classe du prof pédophile, m'ont dit qu'ils étaient prêts à le faire.» Rendez-vous est pris demain à Berne...
I. G.